

DIMA

Dispositif d'Initiation aux Métiers

ECOLE DES METIERS DU LOT

La classe DIMA accueille **des jeunes de 15 ans** qui désirent entrer en apprentissage. Elle permet aux jeunes de choisir leur voie professionnelle tout en demeurant **sous statut scolaire**. Cette formation se fait en alternance entre **l'Ecole des Métiers du Lot et une entreprise artisanale**.

CONDITIONS ET MODALITES

Sont concernés les élèves ayant atteint l'âge de **15 ans à la date d'entrée dans la formation**. L'admission relève d'une **demande de l'élève et de ses représentants légaux, présentée au chef d'établissement où est scolarisé l'élève**. La candidature est envoyée ensuite pour décision à la DSDEN (services départementaux de l'éducation nationale). Si acceptation, l'élève est convié à un entretien au CFA.

La signature de la convention du DIMA avec une entreprise d'accueil, permet à l'élève de **conserver son statut scolaire**, par conséquent **il ne perçoit aucun salaire, et bénéficie de la durée des congés scolaires**. Les termes de la convention sont visés par les parents, l'adolescent et le Chef d'entreprise qui s'engagent ainsi à les respecter.

L'entrée peut se faire à la rentrée scolaire ou en cours d'année. L'élève demeure inscrit dans son établissement d'origine.

LA FORMATION A L'ECOLE DES METIERS

La convention du DIMA est également signée par **la Directrice de l'Ecole des Métiers du Lot**. Elle précise les trois objectifs de la formation :

- **Mobiliser et motiver** un jeune
- **Sensibiliser** le jeune à différents métiers et le **préparer** à la vie active
- **Choisir** un métier.

La formation comporte des **enseignements généraux, technologiques et pratiques, des visites, des stages d'initiation** en milieu professionnel. Un référent désigné par la Directrice suit l'élève durant sa formation.

Les stages en milieu professionnel sont des stages d'initiation ou d'application et ont une durée comprise entre 8 et 18 semaines pour une durée de formation d'un an. Des bilans d'étapes sont réalisés par l'équipe pédagogique et le tuteur à l'issue des stages et de la formation.

Les élèves ont la possibilité de passer **le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale** (pour l'inscription contacter l'établissement d'origine).

A tout moment, l'élève peut, selon son souhait et en fonction de son projet, reprendre sa scolarité dans l'enseignement général ou professionnel. La Directrice de l'Ecole des métiers doit en être tenue informée.

CONTACTS

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT :

Service Apprentissage : **Delphine VIGNALS**
Centre d'Aide à la Décision : **Cécile SCHANG**
Rue Saint Ambroise BP 99
46002 CAHORS CEDEX9
05.65.35.13.55 fax: 05.65.31.17.64
cm46@cm-cahors.fr

RELAIS INITIATIVE ARTISANAT :

Anne MAILLOT
Place de la République
46400 ST CERE
05.65.10.98.57 fax:05.65.10.90.57
ria-cm46@laposte.net